

REGLEMENT DU CONCOURS DE RECETTES : « FASHION COOKING – DEJA 3 ANS »

Article 1 : Personne organisatrice

Anne-Sophie Rischard (Siret : 53428756000013) domiciliée 5 rue des Huissiers, 92200 Neuilly sur Seine et administratrice du blog Fashion Cooking (www.fashioncooking.fr) organise sur ce blog, un jeu gratuit sans obligation d'achat, ni contrepartie financière, intitulé «Fashion Cooking - Déjà 3 ans »

Article 2 : Durée

Cette opération se déroulera du mercredi 11 avril 2012 au mercredi 2 mai 2012 à 23h59.

Article 3 : Principe du concours

Le Concours consiste à envoyer une recette (réalisée par l'internaute) à annesof@fashioncooking.fr du 11/04/2012 au 02/05/2012 à 23h59.

La thématique du concours est : *"Revisitez les plats du quotidien - Un plat facile, rapide mais qui fait de l'effet"*

Les recettes créées doivent respecter l'ensemble des règles suivantes:

- La recette doit être un recette de plat froid ou chaud
- La recette doit être accompagnée de sa photo (sans texte, ni encadrement)
- La recette doit absolument indiquer: Le temps de préparation, le temps de cuisson, le temps de repos, le nombre de personnes, la liste complète des ingrédients ainsi que les différentes étapes de préparation

La pertinence des recettes sera jugée selon les critères suivants:

- La rapidité de la recette: Le temps de préparation en doit pas excéder 40mn et le temps de cuisson 1h
 - La facilité de la recette: La recette doit être facile à réaliser et les ingrédients simples à se procurer
 - L'effet Waouh: La présence de la petite touche originale, du petit twist perso qui surprend les convives
- La qualité de la photo ne sera pas prise en compte mais le jury ne goûtant pas la recette, il sera forcément un peu influencé par la photo.

Article 4 : Modalités de Participation

Le concours est exclusivement accessible par le réseau Internet.

Si l'internaute tient un blog, il devra publier la recette sur son blog en indiquant qu'il participe à ce concours et mettre dans son article un lien qui redirigera vers <http://www.fashioncooking.fr/2012/04/fashion-cooking-deja-3-ans-le-concours-de-recettes/>. Il devra ensuite envoyer le lien de son article par mail à annesof@fashioncooking.fr.

Si l'internaute n'a pas de blog, il devra envoyer sa recette et sa photo par mail à annesof@fashioncooking.fr. Dans les 2 cas, l'internaute participant devra préciser l'adresse mail à laquelle il souhaite être contacté en cas de victoire.

La participation au Concours est ouverte à toutes personnes physiques majeures ayant accès à Internet, résidant en France métropolitaine uniquement, Corse incluse.

La personne organisatrice, les membres des sociétés partenaires du concours et les membres du jury ainsi que leur famille ne peuvent pas participer au concours.

La participation au concours implique de la part des joueurs l'acceptation pleine et entière du présent règlement et du principe du concours.

Toutes difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du règlement seront tranchées souverainement par les organisateurs, sans qu'aucun recours ne puisse être exercé.

La participation est limitée à une recette par personne pendant toute la durée du Concours.

La personne organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants (adresse postale et/ou adresse électronique). Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination des gagnants.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le Concours se déroule de la façon suivante :

- Etape 1: Du 11/04/2012 au 02/05/2012 à 23h59, les internautes sont invités à envoyer leur recette à annesof@fashioncooking.fr
- Etape 2: Du 03/05/2012 au 08/05/12, l'ensemble des recettes déposées par les internautes seront étudiées et notées sur une échelle de 1 à 10 par les membres du jury, en prenant en compte leur pertinence par rapport aux critères évoquées à l'article 2.
- Etape 3 : Les recettes des 10 participants ayant obtenu les meilleures notes seront publiées sur le blog Fashion Cooking. Les 2 participants ayant obtenu les meilleures notes recevront un lot. Ces derniers seront annoncés en ligne sur Fashion Cooking, sur la page fan officielle Fashion Cooking sur Facebook et sur les autres réseaux sociaux appartenant à Fashion Cooking le 09/05/2012.

Article 6 : Déclaration du Participant

En confirmant sa candidature, le participant :

- Certifie que sa recette ainsi que sa photo sont totalement libres de droits
- Accepte expressément le fait que ses œuvres soient destinées à être publiées sur Fashion Cooking, sur la page fan officielle Fashion Cooking sur Facebook et sur les autres réseaux sociaux appartenant à Fashion Cooking.

En conclusion chaque participant déclare abandonner sans contrepartie à Fashion Cooking, les droits d'exploitation susvisés ainsi que tout droit à l'image s'y rapportant, dans le cadre des publications ci-dessus, et renonce en conséquence à toute action à l'encontre de Fashion Cooking du fait des exploitations visées ci-dessus en tout ou partie et quelle qu'en soit la date ou la forme.

Article 7 : Dotations

- 1er prix : Un robot [Magimix](#) 5200 XL Premium d'une valeur de 500€ (couleur au choix du gagnant, sauf Chrome)
- 2ème prix: Une plancha [VeryCook](#) en acier laminé d'une valeur de 339€ (couleur au choix du gagnant, sauf Verynox)

Les gagnants seront prévenus par la personne organisatrice par mail. Ils devront lui répondre dans un délai de deux semaines et envoyer leur adresse postale, ainsi que la couleur souhaitée pour leur lot au sein de la gamme proposée. Les cadeaux seront envoyés par voie postale aux gagnants dans un délai de 4 semaines.

Si au bout de deux semaines, un des gagnants n'a pas fait parvenir son adresse postale à la personne organisatrice, le cadeau sera redistribué au participant ayant obtenu la 3^{ème} meilleure note.

Article 8 : Réclamations

En aucun cas le prix ne pourra être échangé contre sa valeur en espèce ou contre un autre lot.

Article 9 : Modification des conditions de déroulement du jeu

La personne organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, l'opération venait à être annulée, reportée ou prolongée. La personne organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger ou de modifier les conditions du présent Concours à tout moment si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Si les circonstances l'exigent, elle se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches. Tout lot non réclamé dans un délai de 3 mois restera la propriété de la personne organisatrice.

Article 10 : Acceptation du règlement et Dépôt du Règlement

La participation implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Article 11– Protection des données personnelles

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 06/01/78 modifiée par la Loi n°2004-801 du 06/08/2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant. Ces données sont destinées exclusivement à la personne organisatrice pour les seuls besoins du Concours et sont nécessaires pour la participation au tirage au sort et l'attribution des dotations aux gagnants. A défaut, la participation sera considérée comme nulle.

Article 12 – Loi applicable

Ce Concours et le présent règlement sont soumis à la loi française.